



Une Europe
pour la
France.

LES CAHIERS DE FORCE RÉPUBLICAINE

Préambule

Un an nous sépare des élections européennes et tout porte à croire que **ce scrutin sera celui de la dernière chance**. Car après le choc du non au référendum sur la constitution européenne en 2005, le Brexit en 2016 et les séismes électoraux en Allemagne, en Autriche et en Italie, l'Union Européenne menace de basculer dans une faille démocratique qui ne cesse de s'élargir.

Pourtant, l'Europe est une nécessité. La globalisation des enjeux, qu'ils soient économiques, démographiques, environnementaux ou sécuritaires ; le basculement de puissance, de croissance et même d'intelligence de l'ouest vers l'est ; la nécessité d'opposer à la barbarie islamiste une certaine idée de l'homme et de la civilisation qu'a forgé l'Europe : tout ceci légitime et nécessite le rapprochement des nations européennes.

Mais si l'Europe est nécessaire, **nous ne pouvons pas nous exonérer d'exercer un droit d'inventaire sur la construction européenne**. En effet, au cours de ces trente dernières années l'Union européenne aura non seulement renoncé à protéger les peuples contre les effets d'une globalisation dont elle aura souvent été l'idiot utile, mais elle aura également renoncé à elle-même : à sa frontière qu'elle ne cesse de repousser sans d'ailleurs véritablement la contrôler, à ses racines qu'elle répugne à valoriser au nom d'une (fausse) intégration vue comme « un processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle de tous les immigrants et résidents des Etats membres »¹.

Ouverture maximale des frontières, définition minimale d'une Europe réduite à une peau de chagrin technocratique : il n'en fallait pas plus pour que les peuples européens manifestent une méfiance voire une franche hostilité à l'égard d'une construction européenne perçue de plus en plus comme un processus à marche forcée.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Car à la faille démocratique s'ajoute désormais une double fracture, géographique celle-là.

Fracture nord-sud tout d'abord, entre les « bons élèves » de la zone euro et ceux qui le sont moins, voire pas du tout. En témoigne l'attitude de l'Allemagne pendant la crise grecque ou la position – légitime d'ailleurs – de certains Etats du nord de l'Europe qui face à la volonté d'Emmanuel Macron de créer un budget de la zone euro estiment à la suite du Premier Ministre néerlandais que « chaque Etat est d'abord responsable de lui-même » et que « la meilleure protection, ce sont des finances publiques solides ».

« Nous ne pouvons pas nous exonérer d'exercer un droit d'inventaire sur la construction européenne. »

¹ « Principes de base communs en matière de politique d'intégration des migrants dans l'UE », adoptés par le Conseil Justice et Affaires intérieures de novembre 2004.

Fracture est-ouest ensuite, entre les pays d'Europe occidentale et leurs partenaires orientaux réunis au sein du groupe de Visegrad, et qui se cristallise essentiellement sur les questions d'immigration. Sur ce point désormais crucial pour l'Europe – autant que les questions d'emploi et de croissance, n'en doutons pas – un mur d'incompréhension s'est élevé entre l'est et l'ouest. « Nous disons clairement que nous n'acceptons pas de remise en cause radicale et à long terme de la sécurité des Polonais simplement parce que les dirigeants politiques allemands ont eu l'idée de faire venir en Europe des millions d'immigrants » déclarait le Premier ministre polonais Beata Szydło en septembre dernier. Attachée à leurs souverainetés si chèrement acquises, revendiquant une civilisation européenne que les dirigeants d'Europe de l'Ouest répugnent si souvent à défendre au nom de l'ouverture à « l'Autre », l'Europe de l'Est se cabre, campant sur des positions parfois illibérales.

Euro et immigration, niveau de vie et mode de vie, peur du déclassement économique et de la dépossession identitaire : **les peuples européens sont aujourd'hui travaillés au corps et au cœur par une double insécurité, économique et culturelle**, au point que l'on peut se demander si l'Europe n'est pas devenue aujourd'hui le miroir grossissant de cette angoisse qui partout

monte dans les démocraties occidentales.

«Les peuples européens sont aujourd'hui travaillés au corps et au cœur par une double insécurité, économique et culturelle»

Et pourtant, il serait injuste de faire porter à la seule Union Européenne le chapeau du mal être européen.

Certes, les institutions européennes portent une part de responsabilité, d'abord à cause d'un certain angélisme quant à la mondialisation qui n'a pas effacée, loin s'en faut, les logiques de puissance et ceux qui les portent : les Etats. Du reste, l'Europe fait aujourd'hui l'exact inverse de ce que font ses principaux partenaires qui sont aussi, qu'on le veuille ou non, ses principaux concurrents : libérale voire libre échangiste à l'extérieur, elle est interventionniste à l'intérieur, au contraire des Américains ou des Chinois qui pour leur part ont l'intelligence de protéger leurs marchés de l'extérieur tout en libérant les énergies sur leurs marchés domestiques. Il nous faut donc inverser le paradigme.

Soyons l'Europe sans complexes, celle qui défend ses

intérêts dans la mondialisation en conditionnant par exemple toute conclusion d'accord commercial au respect du principe de réciprocité.

Mais de grâce, ne soyons pas hypocrites. Car de là à faire de Bruxelles le coupable idéal, l'origine de tous les maux qui frappent les Européens comme le font les démagogues du Front National ou de la France insoumise, il y a un fossé que nous ne devons pas franchir. Ce n'est pas l'Union Européenne qui est la cause du laisser-aller budgétaire français, de l'incapacité des gouvernements successifs à réformer en profondeur notre économie, de leur pusillanimité devant les corporatismes qui ont fait main basse sur notre école, notre service public ferroviaire etc... L'Europe a bon dos pour ceux qui ont baissé les bras.

Du reste, **l'on doit à la construction européenne de belles réussites** : d'Ariane à Erasmus, des projets portés par la BEI aux fonds européens gérés par les Régions, l'Europe montre qu'elle est capable d'être un moyen efficace pour les nations qui la composent d'aller chercher cette croissance qui leur fait tant défaut, de conquérir de nouvelles parts de marché, d'inscrire nos

économies nationales dans cette nouvelle géographie technologique qui redessine la carte de la prospérité. Les grandes mutations, **les grandes révolutions, les grandes ambitions : voilà l'horizon que doit se fixer l'Europe** plutôt que de se claquemurer dans l'espace étouffant des normes asphyxiantes. De nombreuses politiques d'avenir existent, d'autres doivent être créées.

Mais voir loin pour les Européens ne doit pas nous empêcher de voir clair. Si la maison est encore debout, sa structure travaille, ses murs porteurs bougent. Fracturé par le haut à travers les tensions entre Etats, fragilisé par le bas sous les coups de boutoirs de peuples désenchantés, l'édifice européen se lézarde. **Le diviser en plusieurs appartements à travers des « cercles concentriques » risquerait non seulement de précipiter la décomposition européenne, mais également de renforcer les dérives fédérales** en poussant plus avant les feux de l'intégration au sein d'un noyau dur européen. Le remède serait pire que le mal. Car qu'il soit « petit » ou « grand », à l'échelle de quelques Etats ou dans toute l'Union, le fédéralisme ne saurait être la solution. Nous lui préférons, de manière pragmatique, l'assouplissement des conditions pour mettre en place des coopérations renforcées, ce qui permettrait d'offrir les avantages d'une Europe à géométrie variable sans avoir à subir de nouvelles amputations de souveraineté.

Alors que faire ? Etre à la hauteur de l'enjeu tout d'abord. Nous ne le sommes pas aujourd'hui. **Car la gravité qu'exige la situation européenne tranche avec la légèreté des commentaires que l'on peut entendre ici ou là.** Aujourd'hui, la question européenne semble se résumer à une interrogation dérisoire : est-ce que oui ou non, Emmanuel Macron parviendra à faire du scrutin de juin 2019 « l'acte 2 de la recomposition » ? Ainsi la crise européenne n'est-elle envisagée que par le petit bout de la lorgnette jupitérienne. Triste réalité, à laquelle, il faut bien l'avouer, notre famille politique apporte parfois son concours. **Depuis longtemps déjà, la droite se retranche dans une attitude d'évitement dès que surgissent les sujets européens.** Par paresse sans

doute, compte tenu de la complexité des enjeux. Mais par peur également. Peur de froisser telle ou telle sensibilité dans notre famille politique. Aussi cherchons nous systématiquement lors de chaque élection européenne à rassembler sur le plus petit dénominateur commun, afin de contenter tout le monde. En résulte une vision européenne rétrécie aux seuls slogans, un horizon bouché par l'accumulation de propositions évanescences ou de promesses irréalisables.

Parce que nous refusons cette capitulation intellectuelle qui constitue la meilleure garantie d'une défaite politique, **Force Républicaine s'est donc attelée à la tâche. Pendant cinq mois, nos équipes et les nombreux experts qui les ont appuyés ont travaillé d'arrache-pied.** La convention que nous avons organisée le 24 mars dernier a permis de compléter ou affiner nos propositions, mais aussi d'élargir notre horizon à travers les réflexions de grands intellectuels. Le résultat de ce travail est d'autant plus remarquable que nous nous sommes astreints au respect d'une double exigence : **ne céder ni aux faux clivages ni aux fausses promesses.**

Faux clivages car **l'opposition que cherche à installer Emmanuel Macron entre les soi-disant « européens » et les supposés « nationalistes » est absurde autant qu'insupportable.** Elle revient à jeter dans le même sac d'indignité l'Europe des nations du Général de Gaulle et

«Qu'il soit « petit »
ou « grand »,
à l'échelle de
quelques Etats ou
dans toute l'Union,
le fédéralisme
ne saurait être la
solution»

celle des extrémistes de l'Afd allemande ou du FPÖ autrichien. Nous ne l'acceptons pas. Nous refusons que s'instaure un face à face mortifère pour l'Europe entre Emmanuel Macron et les extrêmes. La dérive égocentrique d'un Président de la République qui à l'approche des élections européennes affirme en somme « le débat, c'est moi » en distribuant les (mauvais) rôles et en changeant les règles puisque les circonscriptions régionales ont été supprimées ; cette dérive-là est inacceptable. Et ce d'autant plus qu'Emmanuel Macron est en réalité isolé sur la scène européenne, puisque ni son projet de listes transnationales, ni sa volonté d'augmenter le budget européen, ni son souhait d'un nouvel élargissement vers les Balkans ne rencontrent l'approbation d'une majorité des Etats membres.

Mais pour combattre les caricatures, encore faut-il ne pas être caricatural en promettant la lune aux Français. Qu'on le veuille ou non, l'Europe est une composition complexe, une somme d'équilibres lents à construire, difficiles à modifier. C'est un fait. Naturellement, il serait plus facile pour nous d'affirmer qu'il faut tout changer, déconstruire l'existant et conclure un nouveau traité. Le devoir d'honnêteté vis-à-vis des Français nous impose de dire que **jamais une Europe à 27, qui plus est fragmentée, ne parviendra dans un délai raisonnable à accoucher d'un nouveau traité.** Le lancement, aujourd'hui, en situation de crise, d'un nouveau cycle de négociations, créerait à coup sûr les conditions d'une paralysie de l'Union. Tous les responsables politiques le savent, beaucoup feignent de l'ignorer. Ne faisons pas comme François Hollande qui avait juré de renégocier le traité budgétaire européen : les Français ont vu le résultat ! Rien n'a été renégocié

«Remettre les nations au cœur du processus de décision européen»

et la France a perdu en crédibilité. Du reste, Emmanuel Macron s'est trouvé confronté au même problème sur la directive des travailleurs détachés : les quelques évolutions cosmétiques qu'il a obtenues – et qui ne règlent rien au problème puisque la question des cotisations n'a pas été abordée – ne seront applicables qu'en 2022, preuve que les coups de mentons ne suffisent pas...

Entendons-nous bien : **sans doute les traités devront-ils un jour être modifiés en profondeur, lorsque la situation le permettra.** Mais en attendant ce jour, nous pouvons dès à

présent remettre l'Europe sur les rails du bon sens. Car pour maîtriser les frontières européennes, contrôler davantage la Commission Européenne, élever des protections économiques, lancer de grands projets, nul besoin en réalité de modifier les traités : les outils et les possibilités existent, seule manque la volonté ! **Aussi avons-nous construit ce projet européen à traités constants.** Il peut donc être immédiatement engagé, si tant est qu'il rencontre à Bruxelles, Strasbourg ou Paris le courage nécessaire pour le mettre en œuvre. Et, lorsque, parmi les mesures que nous proposons, quelques-unes – peu nombreuses – appellent une modification des traités, nous l'avons signalé à chaque fois, conformément à l'exigence que nous nous sommes fixés.

Alors comment qualifier notre projet ? Où se situe Force Républicaine entre la « souveraineté européenne » d'Emmanuel Macron et le « non à Bruxelles » de Marine Le Pen ? Entre les deux diront certains. Non. Ni entre deux, ni « en même temps ». Notre projet sort du cadre désormais obsolète dans lequel s'est enfermé puis enlisé le débat européen depuis des années. Souverainistes, fédéralistes : ces catégories sont en réalité dépassées. Car la grande majorité de nos concitoyens veulent une France résolument dans l'Europe, mais une Europe qui serve les intérêts de la France et réponde aux attentes des Français. D'où la nécessité de **remettre les nations au cœur du processus de décision européen** tout en faisant converger progressivement leurs économies, ce que nous proposons. Ne cédon pas aux chimères, dans un sens comme dans l'autre. Ainsi

que le soulignait le Général de Gaulle, « il n'y a pas de politique qui vaille en dehors des réalités ».

Or la réalité aujourd'hui, ce n'est pas seulement l'euro dont l'abandon constituerait une arme de paupérisation massive pour les Français, mais **cette conjonction de grands bouleversements nécessitant l'établissement d'un front commun sur le continent** : la reconstitution des grands empires que traduisent les politiques menées à Moscou comme à Pékin, le retrait stratégique américain souhaité par l'administration Trump et qui exige un effort collectif des Européens pour assurer de manière indépendante leur sécurité et leur défense, sans oublier la révolution démographique dont la crise migratoire n'est que le prélude et qui, si rien n'est fait, si l'angélisme du « welcome refugees » perdure, impactera durablement tous les Etats européens.

Ce projet, c'est d'abord une conviction : **la construction institutionnelle européenne peut être un formidable moyen pour la France de démultiplier sa croissance, sa puissance, son influence. Mais un moyen seulement. Non une fin. L'Europe que nous voulons, c'est l'Europe pour la France.** Qui ne voit que l'idée de fondre les peuples européens dans un vaste ensemble continental disposant des attributs de la souveraineté comme de la citoyenneté, cette idée chimérique n'est plus acceptée par les européens ? L'histoire est trop épaisse, les mémoires trop longues, les peuples trop attachés à leurs libertés. Car l'histoire de notre continent est d'abord celle des nations qui au fil des siècles, par-delà les épreuves ayant pu les diviser, ont dessiné à l'Europe son visage, sculptant ses héritages, donnant corps au génie européen qui est une part, et non des moindres, du génie humain. La démocratie, l'Etat, la consécration de la liberté et de la dignité de la personne humaine, les grandes découvertes scientifiques et les grandes révolutions politiques : tout cela fut le produit des nations européennes, le fruit de leurs intelligences et de leurs volontés. Sommes-nous prêts, nous Européens, à renier ce qui nous a fondé ? Pour notre part, nous le refusons.

Nous défendons l'Europe des peuples européens, respectant la voix des nations, assumant et valorisant sa civilisation.

Nous défendons l'Europe des protections européennes, maîtrisant ses frontières, assurant sa sécurité, défendant sans complexes ses intérêts dans la mondialisation.

Nous défendons l'Europe des projets européens, à la pointe de l'intelligence, forgeant les armes qui demain lui permettront d'assurer son indépendance et son influence.

Nous défendons une Europe pour la France.



**30 mesures
pour refonder
l'Europe.**

POUR UNE EUROPE DES PEUPLES EUROPÉENS.

L'Europe doit être un projet de civilisation, pas un meccano institutionnel fédéral.

Valoriser la civilisation européenne et sortir de l'Europe du vide...

1. Proposer une « charte des peuples européens » réaffirmant l'identité et les racines judéo-chrétiennes de l'Europe, comme les grands principes de fonctionnement de l'Union Européenne basées sur la souveraineté des Etats et la subsidiarité des politiques.
2. Etendre Erasmus au secondaire, créer dans chaque université d'Europe une licence d'humanités européennes et mettre en place un fonds d'aide au patrimoine européen.
3. Transformer l'euro en un marqueur culturel européen en faisant figurer sur notre monnaie des personnalités ou des lieux existants, et non pas des images fictives.

Instaurer un véritable contrôle démocratique...

4. Donner un droit de veto aux Parlements nationaux face aux propositions de la Commission Européenne : le carton rouge.
5. Confier aux Parlements nationaux un pouvoir d'initiative en matière de législation européenne : le carton vert
6. Instaurer un contrôle préalable des initiatives de la Commission par les Parlements nationaux.

En finir avec la fuite en avant technocratique...

7. Refuser toute augmentation du budget européen, qui conduirait à une hausse des impôts et des contributions.
8. Effectuer un passage en revue systématique de l'impact des législations européennes. Appliquer le principe « une règle adoptée, une règle supprimée ».
9. Assouplir le recours aux coopérations renforcées.
10. Supprimer les fonctions non nécessaires ou empiétant sur le domaine réservé des Etats comme celle de Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

POUR UNE EUROPE DES PROTECTIONS EUROPÉENNES.

L'Europe doit reconstruire ses frontières face aux vagues migratoires et imposer des barrières contre les dangers de la mondialisation.

Reprendre le contrôle de nos frontières

- 11. Mettre en place un pacte de maîtrise migratoire au niveau européen et exiger de la CEDH qu'elle cesse de faire obstacle à la lutte contre l'immigration illégale.
- 12. Tripler le budget de Frontex et renforcer la coopération des services de police, de justice et de renseignements dans la lutte contre le terrorisme islamiste.
- 13. Refuser clairement et simplement l'entrée de la Turquie et imposer un moratoire sur un élargissement de l'Union aux Balkans.

Lutter à armes égales dans la mondialisation...

- 14. Faire du principe de réciprocité la condition à toute signature d'accord commercial.
- 15. Lutter plus fermement contre la concurrence déloyale en mettant en place des taxes anti dumping sur les produits ne respectant pas les normes internationales de base et des amendes, ou même des fermetures de marchés, contre les pays produisant massivement des contrefaçons.
- 16. S'opposer à l'extraterritorialité des lois américaines comme à l'obtention par la Chine du statut d'économie de marché.
- 17. Imposer la préférence européenne, avec la mise en place un « buy european act » et contrôler les investissements étrangers en Europe. Constituer un mécanisme de protection de nos intérêts stratégiques pour les infrastructures comme pour les entreprises.

Rendre les entreprises européennes plus compétitives à travers une concurrence plus loyale...

- 18. Eliminer les barrières normatives inutiles à l'intérieur du marché unique en stoppant les surtranspositions.
- 19. Engager une vraie révision de la directive sur le travail détaché.

Faire de l'euro un outil au service de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi en Europe...

- 20. Doter la zone euro d'un véritable gouvernement économique, à travers un directoire composé des chefs d'Etats et de Gouvernements.
- 21. Mettre en place, à partir du couple franco-allemand, la convergence, d'abord fiscale pour les entreprises, puis sociale, des Etats de la zone euro.

22. Adopter un agenda strict de consolidation budgétaire engageant les différents Etats pour faire respecter la règle d'or budgétaire contenue dans le Pacte budgétaire européen

POUR UNE EUROPE DES PROJETS EUROPÉENS.

L'Europe doit cesser de s'occuper de l'accessoire, pour se concentrer sur les grands défis d'avenir.

Garantir l'indépendance des Etats européens...

23. Forger une alliance européenne de défense avec le Royaume-Uni, complémentaire mais autonome de l'OTAN, et créer un fonds européen pour les opérations extérieures.

24. Construire une ambitieuse politique de l'énergie pour lutter contre le dérèglement climatique et pour réduire notre dépendance énergétique en lançant un projet de supergrid européen et en préparant dès maintenant l'après pétrole

25. Créer un fond de crise pour faire face aux urgences agricoles et maintenir le budget et les paiements directs de la PAC pour garantir notre indépendance alimentaire.

Faire de l'Europe le continent de l'intelligence...

26. Poursuivre la dynamique de l'Europe spatiale et renforcer l'effort européen en matière de R&D, au travers notamment du programme Horizon 2020.

27. Créer un NASDAQ européen et investir massivement dans le numérique (Blockchain, intelligence artificielle...)

Faire entendre la voix d'une Europe influente et rayonnante...

28. Lever les sanctions contre-productives infligées à la Russie et établir un partenariat d'avenir avec l'Afrique.

29. Lancer une initiative européenne contre la gestation pour autrui (GPA) et faire de l'Europe le continent de l'intelligence artificielle éthique.

30. Forger une véritable Union environnementale pour que les Etats membres parlent d'une seule voix sur les enjeux environnementaux.

I.
UNE EUROPE
DES PEUPLES
EUROPÉENS

Le choc du « non » au référendum de 2005 puis celui du Brexit traduisent un profond désenchantement des peuples européens sur la construction européenne, celle-ci étant de plus en plus perçue comme un facteur de déconstruction des démocraties européennes, voire de l'Europe elle-même tant les institutions européennes semblent réticentes à assumer l'héritage culturel et civilisationnel européen. Combattre ce désenchantement nécessite non pas un simple infléchissement des politiques européennes mais d'opérer un véritable tournant, à la fois institutionnel, démocratique et même culturel afin :

- De valoriser la civilisation européenne, en assumant nos racines afin de construire l'Europe des esprits et des cœurs sans laquelle il ne peut y avoir de véritable construction européenne.
- D'instaurer un véritable contrôle démocratique des institutions européennes, en renforçant le rôle des Parlements nationaux, représentants des souverainetés européennes.
- De stopper la fuite en avant technocratique, en mettant fin à l'hémorragie de normes, aux atteintes au principe fondateur de la subsidiarité comme aux obstacles à la libre coopération entre Etats ;

A. VALORISER LA CIVILISATION ET LA FIERTE CULTURELLE EUROPEENNES.

L'Europe n'est pas une nation, elle est en revanche une civilisation, fruit d'une histoire et d'une géographie particulières. Défendre et valoriser cette civilisation est une nécessité si nous voulons raffermir l'attachement des européens à l'Europe et fédérer les énergies européennes dans la mondialisation.

1. Proposer une « charte des peuples européens » qui aurait une double vocation :

- De définir l'identité européenne, en reconnaissant et en assumant enfin ce qui nous a fondés comme Européens : l'héritage gréco-latin, les racines chrétiennes de l'Europe, l'humanisme européen et l'esprit des Lumières. Il est temps de sortir de l'Europe du vide, de l'indéfinition européenne. Outre son histoire, ce texte devra réaffirmer que l'Europe est aussi une géographie, qui s'arrête à la séparation des continents européen et asiatique. Il est essentiel de stabiliser nos frontières, de la Baltique à la mer Egée. Clairement, la Turquie n'a pas vocation à intégrer l'UE, même si un contrat d'association pourrait lui être proposé. Par ailleurs, un moratoire sur l'entrée des pays balkaniques doit être posé. Enfin, nous proposons d'inscrire que si de nouveaux élargissements devaient être envisagés, ceux-ci seraient systématiquement soumis à référendum.
- De garantir les libertés des peuples européens, en réaffirmant les libertés fondamentales issues des valeurs démocratiques que partagent les pays européens, mais aussi les principes de subsidiarité et de souveraineté des Etats, tout en ajoutant de nouveaux principes comme le principe de réciprocité afin qu'il s'applique dans chaque négociation commerciale.
- La rédaction de cette charte serait confiée au Conseil européen, rassemblant les dirigeants démocratiquement élus dans les Etats européens, et s'imposerait à toutes les institutions européennes. Pour son adoption, chaque Etat choisirait librement la voie qu'il juge nécessaire, qu'elle soit parlementaire ou référendaire.

2. Faire de l'euro un marqueur culturel européen, comme l'ont fait les américains avec le dollar :

les billets européens représentent des monuments qui en réalité n'existent pas. Voilà jusqu' où peut aller le nihilisme culturel européen alors que le monde entier nous envie la richesse de notre patrimoine et la profusion de nos talents ! La monnaie, qui est aussi une institution commune, doit mettre en avant ce que nous avons concrètement en commun, à travers des illustrations de lieux ou de figures européennes. Les symboles sont aussi importants !

3. Faire de l'éducation et de la culture des facteurs de rayonnement européen, notamment :

- En créant dans chaque université une licence d'humanités européennes et en étendant Erasmus au secondaire et également aux professeurs.
- En mettant en place un fonds d'aide au patrimoine européen pour sauvegarder des éléments culturels ou naturels fondamentaux de la civilisation européenne.
- En faisant de l'Europe l'avocat non pas seulement de la « diversité culturelle » mais de l'exception culturelle, en reconnaissant que la création et la transmission culturelles ne peuvent et ne doivent être soumises aux seules règles du marché.
- En valorisant l'apprentissage des langues européennes, en dehors de l'anglais, dans chacun des Etats de l'Union.

B. INSTAURER UN VERITABLE CONTROLE DEMOCRATIQUE : REMETTRE LES PARLEMENTS NATIONAUX AU CŒUR DE L'UNION.

Le traité de Lisbonne a créé un « carton jaune » et un « carton orange », censés permettre d'éviter que l'UE n'empiète sur ce qui doit rester du ressort des Etats membres. Il est temps aujourd'hui d'aller plus loin dans la participation des Parlements nationaux au processus législatif européen

1. Donner aux Parlements nationaux un pouvoir d'initiative.

- Ce droit d'initiative, baptisé « carton vert », permettrait aux Parlements nationaux de contribuer positivement à l'élaboration des législations européennes en proposant des actions à mener par l'Union, des amendements à la législation existante ou l'abrogation de certains textes.
- N'importe quelle chambre parlementaire aurait le droit de proposer un « carton vert » sur n'importe quel sujet de la compétence de l'UE.
- Les autres Parlements disposeraient de 6 mois pour décider s'ils souhaitent s'y associer. Si 1/4 d'entre eux fait ce choix, la proposition initiale acquerrait le statut de carton vert et serait transmise à la Commission européenne.

- Celle-ci serait alors invitée à répondre rapidement en expliquant si elle compte ou non donner suite à ce carton vert. Le Commissaire concerné devrait alors se rendre devant le Parlement initiateur pour expliquer ce choix, en présence également de représentants des Parlements cosignataires.

- Si la moitié au moins des Parlements nationaux soutient un carton vert, la Commission devrait avoir l'obligation de le transformer en proposition législative soumise au Parlement européen et au Conseil.

2. Renforcer le contrôle de subsidiarité et donner un droit de veto aux Parlements nationaux.

Le traité de Lisbonne a instauré un meilleur contrôle du principe de subsidiarité par la création d'un « carton jaune » et d'un « carton orange »², censés permettre d'éviter que l'UE n'empiète sur ce qui doit rester du ressort des Etats membres.

Ces procédures pourraient toutefois être améliorées et surtout complétées.

- Améliorer le système du carton jaune et du carton orange
 - Les délais prévus devraient être allongés afin de donner aux Parlements nationaux plus de temps pour émettre des avis et pour s'organiser.
 - Les seuils prévus pour l'activation de la procédure devraient être abaissés : d'un tiers à un quart pour le carton jaune, de la moitié à un tiers pour le carton orange.

- Donner un droit de veto aux Parlements nationaux : le carton rouge.

La création d'un carton rouge conférerait aux Parlements nationaux un droit de veto qui stopperait de fait l'examen d'une proposition de la Commission. Cette procédure devrait pouvoir être activée en deux occasions distinctes :

- si au moins 55% des Parlements nationaux émettent des critiques sur le non-respect du principe de subsidiarité par une proposition initiale de la Commission ;
- si une majorité d'entre eux estime insuffisante la réponse apportée par les institutions européennes dans le cadre du carton jaune et du carton orange.

3. Instaurer un contrôle préalable des initiatives de la Commission.

La Commission publie chaque année à la fin du mois d'octobre son programme de travail pour l'année suivante. Celui-ci fait l'objet d'un débat devant le Parlement européen mais l'implication des Parlements nationaux sur l'élaboration de ce cadre essentiel au processus législatif européen reste trop faible.

- Le programme de travail annuel de la Commission devrait être soumis à la validation des Parlements nationaux, qui se prononceraient chacun par un vote sur l'ensemble du projet de la Commission.

- Ce vote devrait intervenir avant le 31 décembre et être accompagné d'une résolution explicitant les principales observations de chaque Parlement.

- Le programme de travail ne serait validé que si 55% au moins des Parlements nationaux l'approuvent. Dans le cas contraire, la Commission devrait présenter un nouveau projet.

²Lorsqu'1/3 des Parlements nationaux (carton jaune) émet des critiques, la Commission est tenue de réexaminer sa proposition. Elle peut la maintenir, la modifier ou la retirer et doit motiver sa décision. Lorsque ces critiques rassemblent plus de la moitié des Parlements nationaux (carton orange), le Parlement européen et le Conseil doivent se saisir de la question. S'ils estiment que la proposition de la Commission enfreint le principe de subsidiarité, son examen n'est pas poursuivi.

4. Renforcer le dialogue entre le Gouvernement et le Parlement.

Dans le système européen, les gouvernements réunis au sein du Conseil assument avec le Parlement européen et la Commission la fonction de législateur.

La continuité législative exige donc un dialogue renforcé entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale et le Sénat pour que l'exécutif relaye davantage les préoccupations et initiatives du Parlement français au niveau du Conseil. Ce dialogue renforcé pourrait prendre la forme suivante :

- avant et après chaque Conseil, les Ministres devraient participer à un débat avec les Députés et les Sénateurs des Commissions des Affaires européennes et des Commissions législatives concernées ;
- avant chaque réunion du Conseil européen (Chefs d'Etat ou de Gouvernement) le vote d'une résolution indiquant les positions et recommandations du Parlement français pourrait être rendu systématique. Ce vote donnerait davantage de poids à la pratique actuelle des débats en séance publique préalables aux Conseils européens.

C. STOPPER LA FUITE EN AVANT TECHNOCRATIQUE : PLUS DE SUBSIDIARITE, DE SIMPLICITE ET DE LIBERTE.

Trop d'Europe normative tue l'Europe. A la bureaucratie nationale s'ajoute trop souvent la technocratie bruxelloise. Politique agricole, politique de la concurrence, marché unique, subventions au titre des fonds structurels et des politiques régionales : tout est sujet à la prolifération de normes. L'UE est devenue une machine à complexifier, et donc à paralyser. Il est urgent de mettre un terme à cette dérive technocratique et, pour paraphraser Georges Pompidou, « d'arrêter d'emmerder » les Européens.

1. Clarifier ce qui relève de l'Union et ce qui relève des Etats.

Le droit communautaire se compose de compétences exclusives de l'Union et de compétences qu'elle partage avec les Etats-membres. Ces dernières concernent des domaines où les Etats membres ne peuvent légiférer que dans la mesure où l'Union européenne ne l'a pas fait. Cette ligne de partage est trop floue et son champ concerne de trop vastes domaines. Or, il faut impérativement savoir, et pouvoir mieux expliquer, qui fait quoi en Europe. Il n'est pas raisonnable d'imaginer que des compétences dévolues à l'Europe parfois dans les années 60 soient encore toutes nécessairement les bonnes. Si l'Europe veut aller de l'avant dans certains domaines, elle doit aussi pouvoir s'entendre pour faire marche arrière dans d'autres, et renationaliser certaines compétences.

- Par exemple, le traité stipule que l'environnement est une compétence partagée entre l'Union européenne et les Etats membres. S'il semble logique que la lutte contre le changement climatique soit menée prioritairement au niveau continental, la protection des espèces animales n'a sans doute pas vocation à être règlementée au niveau européen.

- A terme, lors d'une révision des traités, le contenu de ces compétences partagées devra être clairement précisé. Certains pans de celles-ci pourraient éventuellement devenir des compétences exclusives de l'Union tandis que d'autres devraient redevenir d'essence nationale.

2. Concentrer l'action européenne sur l'essentiel.

D'une manière plus générale, et sans attendre cette indispensable clarification, l'Union doit avant tout se concentrer sur ses compétences exclusives, sur le bon fonctionnement du marché unique qui réclame des règles communes transparentes, raisonnables et bien appliquées et sur ses politiques historiques que sont l'agriculture et la cohésion.

Nous proposons en outre que l'UE se fixe trois grandes priorités stratégiques :

- Une priorité sécuritaire parce que les défis en la matière appellent davantage de convergence des Etats-membres : Contrôle des frontières et révision Schengen, lutte antiterroriste, renforcement des convergences des politiques de défense, cette priorité doit largement faire appel à des coopérations interétatiques en lien avec l'UE.
- Une priorité économique organisée autour du renforcement de la zone euro, de la révision de la politique commerciale de l'UE et de la concentration de l'effort de recherche dans les secteurs clés de l'avenir.
- Une priorité environnementale de lutte contre le dérèglement climatique et de construction d'une politique européenne de l'énergie.

3. Supprimer les fonctions non nécessaires ou empiétant sur le domaine réservé des Etats.

- Supprimer le poste de Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

4. Mettre fin à l'inflation réglementaire et réexaminer les législations existantes.

La période « d'innovation normative » qu'a connue l'Union européenne est aujourd'hui largement terminée. Elle doit désormais réviser les législations existantes plutôt que de toujours en proposer de nouvelles, et pratiquer la simplification législative à l'œuvre dans tous les Etats membres. La simplification doit devenir une priorité permanente.

Il faudrait arriver à une centaine de textes clés, bien connus, dument révisés, et mis à jour au regard des évolutions technologiques.

- Appliquer le principe « une règle adoptée, une règle supprimée » en vigueur dans plusieurs Etats membres. Chaque proposition législative devrait ainsi être accompagnée d'une annexe indiquant les dispositions à supprimer pour simplifier la législation et éviter son extension inutile.
- Effectuer un passage en revue systématique de l'impact des législations européennes et de leurs dispositions de mise en œuvre afin de modifier ou supprimer celles qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité ou dont l'exercice au niveau européen n'a pas apporté de valeur ajoutée clairement identifiable.



5. Assouplir le recours aux coopérations renforcées.

Les coopérations renforcées sont censées permettre à un petit nombre d'Etats qui le souhaitent d'approfondir leur collaboration au gré des besoins et des projets, tout en restant dans le cadre des traités européens. Elles sont cependant difficiles à rassembler : ces coopérations doivent réunir au moins 9 Etats membres et être autorisées par le Conseil sur proposition de la Commission et après approbation du Parlement européen. Quand le besoin d'une action commune entre certains Etats européens se fait impérieux, ceux-ci sont pratiquement contraints de s'organiser en dehors de l'Union, comme pendant la crise financière, où l'Allemagne et la France ont dû prendre les choses en main.

- Assouplir la procédure d'activation des coopérations renforcées :
 - En abaissant le nombre minimum d'Etats participants ;
 - En ne prévoyant pas d'autre formalité que de respecter les traités et de recueillir l'avis de la Commission et du Parlement européen.

2.
UNE EUROPE
DES
PROTECTIONS
EUROPÉENNES

L'Europe doit sortir de l'angélisme du « laissez faire » dans lequel elle s'était enfermée, en faisant notamment une lecture radicale du principe de libre circulation, tant sur le plan économique que dans le domaine migratoire. Livrer l'Europe à tous les vents, c'est l'abandonner à toutes les dérives, qu'elles soient politiques, économiques, socio-culturelles ou religieuses. Face aux risques multiples que représentent à la fois une pression migratoire non maîtrisée et une concurrence déloyale non remise en cause, l'Europe doit forger de nouvelles protections européennes à travers :

- De nouveaux outils pour reprendre le contrôle de nos frontières et lutter efficacement contre le terrorisme ;
- De nouvelles armes pour défendre sans complexe nos intérêts économiques ;
- De nouveaux mécanismes pour faire de l'euro le fer de lance de la compétitivité européenne.

A. REPRENDRE LE CONTROLE DE NOS FRONTIERES : UN PACTE DE MAITRISE MIGRATOIRE ET UNE COOPERATION RENFORCEE SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

1. Un pacte de maîtrise migratoire.

Face à la crise migratoire, l'espace Schengen a largement montré ses insuffisances voire son impuissance. Les pays de « première ligne » n'assument pas toujours leurs responsabilités et les décisions non concertées de certains Etats membres, soit en faveur d'un accueil massif ou au contraire d'une fermeture radicale, ont gravement fragilisé la coordination et la cohésion des Européens dans ce domaine. Or, devant l'ampleur de la vague migratoire, force est de constater que la seule addition des politiques nationales ne peut suffire, surtout lorsque ces dernières divergent ! Pour maîtriser notre frontière commune, nous avons besoin d'établir un front commun entre Européens en établissant un pacte de maîtrise migratoire.

Ce pacte garantirait une triple sécurité :

a. Une sécurité avant la frontière européenne, à travers des hot spots et l'introduction d'une clause de conditionnalité migratoire avec les pays en développement.

- Créer des hot spots dans les pays qui voient le passage des migrants, voire les pays d'émigration, afin de maîtriser les flux dès leur origine, notamment pour examiner le plus en amont possible les demandes d'asile.

Ces hot spots seront financés par l'Union européenne et placés sous la responsabilité d'un office européen de l'asile entièrement mutualisé, garant de l'efficacité des procédures et de la dignité des personnes qui y séjourneront. Les coûts annuels de la gestion de l'immigration actuellement subis par chaque Etat membre sont si importants – en matière d'accueil ou de protection sociale et médicale – que leur affectation à la construction de tels centres ne nécessitera aucune ressource supplémentaire.

A terme, les demandes d'asile ne pourront être présentées que dans ces hot spots ou dans les camps de réfugiés sous mandat des Nations-Unies. Toute entrée illégale sur le territoire européen serait sanctionnée par l'impossibilité de déposer une demande d'asile.

- Introduire une clause de conditionnalité migratoire dans nos partenariats avec les pays tiers.

L'Union européenne doit assurer la systématisation des accords de réadmission des migrants déboutés du droit d'asile ou illégalement présents sur le territoire européen avec les pays d'origine. L'effectivité des reconduites à la frontière dépend crucialement de la bonne volonté des pays d'origine qui doivent favoriser le retour de leurs ressortissants en cas d'expulsion.

Ces accords doivent conditionner tout versement financier octroyé au titre de l'aide au développement, ainsi que tout accord de libre-échange ou d'union douanière, en cours ou à négocier.

b. Une sécurité à la frontière européenne à travers un Schengen renforcé.

- Assurer l'interception systématique de tous les navires transportant des migrants en mer Méditerranée, y compris, le cas échéant, par l'instauration d'une coopération militaire entre les pays de l'Union européenne.

C'est déjà la solution mise en œuvre par l'Espagne, avec succès, en coopération avec la Mauritanie. Cette coopération, et les moyens humains, matériels et financiers qu'elle suppose, sera la seule à même de réellement prévenir les dizaines de milliers de morts en mer et de lutter contre les trafiquants d'humains des réseaux illégaux de passeurs.

Ceci implique un renforcement important des moyens de FRONTEX, dont le budget, qui avoisine les 300M€, devra être triplé pour atteindre 1Md€.

- Harmoniser la législation européenne sur le droit d'asile afin d'expulser plus facilement les déboutés ou les personnes en situation irrégulière.
- Exiger que la CEDH ne fasse pas obstacle à la lutte des Etats contre l'immigration illégale. Si la elle persiste dans une attitude laxiste, la France pourrait quitter la CEDH pour faire pression afin d'obtenir des évolutions juridiques garantissant une plus grande fermeté.
- A terme, et si la situation l'exige, une modification des traités pourrait être envisagée pour créer une procédure d'exclusion de l'espace Schengen afin de mettre fin aux défaillances.

c. Une sécurité aux frontières intérieures, pour respecter la souveraineté des Etats.

Compte tenu de la pression migratoire, il est nécessaire de :

- Garantir aux Etats la possibilité d'un rétablissement temporaire des contrôles aux frontières nationales, notamment dans les points de passage les plus importants.
- Renforcer le dialogue et la coordination des politiques d'immigration entre Etats, afin de ne pas renouveler le précédent de 2015 lorsque l'Allemagne a décidé unilatéralement d'un accueil massif de migrants.

2. Une coopération accrue en matière de lutte contre le terrorisme

Si la lutte contre le terrorisme relève d'abord de politiques et de moyens nationaux, son intensité et son internationalisation imposent de les compléter notamment par des outils européens. Les attentats de 2015 ont révélé les insuffisances en la matière: Carences des

contrôles à l'intérieur de l'espace Schengen, insuffisances dans le partage d'informations entre les services de renseignement des Etats européens, manque de coordination opérationnelle, faiblesses des moyens.

Depuis lors, des progrès ont été enregistrés et nous les saluons. Mais il est impératif de les conforter rapidement.

a. Un contrôle effectif des frontières et notamment «la route des migrants» des Balkans

Le contrôle des flux migratoires constitue un enjeu majeur de la lutte contre le terrorisme islamique. Outre le renforcement de ses moyens, il est impératif que Frontex puisse communiquer des informations personnelles à un Etat membre et dispose d'un accès efficace au système d'information Schengen de deuxième génération sur les personnes recherchées.

b. Poursuivre les efforts de partage de l'information et de coordination du renseignement

Depuis quelques années et singulièrement, là encore, depuis les attentats de 2015, les coopérations entre services européens se sont améliorées. Le Groupe Antiterroriste (GAT) réunissant les services spécialisés de l'UE auxquels s'ajoutent ceux de la Norvège et de la Suisse semble fonctionner de manière plus opérationnelle en lien avec le coordinateur européen de lutte contre le terrorisme et Europol.

Il reste, et ce point est capital, à décloisonner et à mieux partager les systèmes d'information de type PNR (passager name record) et Système d'Information Schengen (SIS) entre tous les Etats membres et l'ensemble des acteurs européens ayant à en connaître.

c. S'appuyer davantage sur Europol

La lutte contre le terrorisme exige pour être optimale, une mise en convergence des moyens des Etats ainsi qu'une forte coordination de son pilotage

Depuis 2015, l'agence Europol est venue davantage en appui des services enquêteurs notamment français.

Elle doit être mieux intégrée dans notre politique nationale anti-terroriste et renforcée dans ses moyens humains, techniques et juridiques, par exemple en pouvant directement interagir avec le SIS Schengen.

Le Centre Européen de Lutte contre le Terrorisme (ECTEC) créé en 2016 par Europol qui permet aux Etats d'exploiter toutes les données Europol, notamment en matière de financement du terrorisme, doit rapidement atteindre la maturité.

d. Mieux insérer Eurojust dans les coopérations interétatiques

Créée en 2002 et renforcée par le traité de Lisbonne, l'unité de coopération judiciaire de l'UE a pour mission d'appuyer la coordination et la coopération des autorités nationales chargées des poursuites relatives à la criminalité grave et donc au terrorisme. Elle pilote par exemple les équipes communes d'enquête (ECE).

Il est donc inutile de créer un parquet européen antiterroriste (dont on ne voit d'ailleurs pas quel droit pénal il pourrait appliquer) alors qu'existe cette agence qui, en retour mérite d'être confortée dans sa fonction de facilitateur de la coopération interétatique. Il convient notamment qu'Eurojust soit davantage saisie et utilisée par les Etats,

B. DEFENDRE SANS COMPLEXES NOS INTERETS ECONOMIQUES.

Alors que de nombreux pays utilisent leurs politiques commerciales comme un atout stratégique en protégeant leurs marchés dès qu'ils le jugent nécessaire, l'Europe est aujourd'hui la zone économique la plus ouverte du monde. Elle offre à ses partenaires, qui sont également ses concurrents, un accès quasi-total à ses marchés alors que ces derniers n'ont aucune hésitation à protéger les leurs. Il n'est pas acceptable que l'Europe ouvre ses marchés publics à 95 % aux entreprises étrangères alors que ce n'est le cas que de 30 % aux Etats-Unis. Cette situation inéquitable a des conséquences très concrètes pour la France avec une forte dégradation de notre balance commerciale, des menaces importantes sur nos industries et des destructions d'emplois. Il nous faut donc modifier nos politiques commerciales pour lutter à armes égales dans la mondialisation.

1. Plus de protections à l'extérieur de l'Union :

- Exiger le respect du principe de réciprocité. La conclusion de tout accord commercial devra être soumise à cette exigence, en inscrivant le principe de réciprocité dans chaque traité comme principe fondamental des politiques commerciales de l'Union et comme impératif à respecter par les différentes parties concernées. Concrètement, le respect de cette exigence dans les accords visés nécessiterait un niveau d'ouverture identique des marchés publics chez nos partenaires, le respect de normes sociales, environnementales et sanitaires équivalentes aux nôtres, et des efforts identiques sur la diminution des obstacles tarifaires.
- Lutter plus fermement contre la concurrence déloyale au-delà du seul respect du principe de réciprocité, en déclenchant des taxes anti dumping contre les biens, services ou capitaux ne respectant pas les normes internationales de base ou en mettant en place des sanctions fermes, sous formes d'amendes ou de fermetures de marchés, contre les pays produisant massivement des contrefaçons.
- Associer les Parlements nationaux à l'élaboration des mandats de négociation des accords commerciaux. Les négociations des accords commerciaux sont souvent condamnées pour l'opacité dans laquelle elles sont lancées puis menées, mais aussi pour leur prise en compte trop partielle des attentes des citoyens européens. Afin de prendre en compte ces critiques, l'association des Parlements nationaux en amont du processus est essentielle. Ainsi, chaque Ministre en charge du Commerce extérieur devrait solliciter, avant l'adoption du mandat de négociation donné à la Commission par les Etats membres, l'avis de sa représentation nationale. L'élaboration d'un « cahier des charges » par chaque Parlement national, contenant ses principales lignes rouges, constituerait ainsi un encadrement supplémentaire de l'action de la Commission et renforcerait la transparence globale en suscitant dans chaque pays un débat public avant le début des négociations.

- S'opposer fermement à l'extraterritorialité des lois américaines s'appliquant aujourd'hui aux entreprises européennes utilisant le dollar dans leurs transactions. Pour le faire, l'Union dispose d'une législation de 1996 destinées à « éliminer, neutraliser, bloquer contrecarrer les effets de l'application extraterritoriale d'une législation d'un pays tiers », législation qui n'a jamais été mise en œuvre ! L'Europe doit activer cette arme juridique mais également attaquer systématiquement les Etats-Unis devant l'organe de règlement des différends de l'OMC après chaque condamnation « extraterritoriale » d'une entreprise européenne, sanctionner les manquements des entreprises américaines sur le sol européen (optimisation fiscale, pratiques anticoncurrentielles, etc.), comme ce fut par exemple le cas pour Google condamné en 2017 à 2,4 milliards d'euros d'amende pour abus de position dominante.
- Respecter le principe de préférence européenne en mettant en place un « buy european act » pour réserver une part, différente selon les secteurs, de la commande publique aux entreprises européennes.
- S'opposer à l'obtention par la Chine du statut d'économie de marché.
- Contrôler les investissements étrangers en Europe et renforcer les possibilités pour les Etats de s'opposer à l'acquisition d'entreprises européennes maîtrisant des technologies de pointe par des sociétés étrangères, notamment lorsque celles-ci sont financées par des fonds ou des organismes liées à des Etats extra-européens.

2. Plus de liberté à l'intérieur de l'Union :

- Eliminer les barrières normatives inutiles à l'intérieur du marché unique en stoppant les surtranspositions.

La France s'est fait une spécialité de la surtransposition qui consiste à adopter ou maintenir des mesures allant au-delà des exigences minimales prévues par les directives, ou à ne pas faire usage des dérogations ou de certaines options contenues dans les règlements européens. Il en résulte pour nos entreprises des normes plus contraignantes que celles imposées à leurs concurrentes européennes, et donc une inévitable perte de compétitivité. Il ne s'agit naturellement pas d'interdire toutes les surtranspositions, qui peuvent relever d'un choix souverain et assumé du Parlement ou de l'Etat et qui peuvent parfois s'avérer légitimes. Nous devons en revanche prévenir les surtranspositions manifestement injustifiées ou « inconscientes » qui pénalisent inutilement notre économie :

- Relancer le Conseil de la simplification pour les entreprises, non reconduit en 2017, notamment pour :
 - Identifier, filière par filière, les surtranspositions injustifiées dans le stock de textes réglementaires et législatifs existants ;
 - rendre un avis systématique sur les propositions et projets de loi, d'ordonnance, de décret ou d'arrêté comportant des mesures de transposition.
 - Modifier le contenu des études d'impact des mesures de transposition pour qu'elles fassent apparaître les cas de surtranspositions, qu'elles en expliquent la justification et qu'elles incluent une description du droit existant dans les autres Etats membres.
 - En parallèle, un mécanisme d'alerte systématique pourrait être mis en place à l'Assemblée nationale et au Sénat pour analyser les différences entre les prescriptions des textes européens

et les propositions de transpositions nationales.

- Ne pas faire peser sur les entreprises et les ménages de nouveaux impôts, ce qui implique une stabilisation des budgets européens. L'augmentation des contributions nationales se traduirait fatalement par une nouvelle pression fiscale.

- Garantir une concurrence loyale au sein de l'UE : engager une vraie révision de la directive sur le travail détaché.

Les modifications de la directive annoncées par Emmanuel Macron ne sont que de l'habillage : la limitation d'un contrat de détachement à 12 mois ne sert à rien puisque la durée moyenne en France est de 47 jours, le transport routier n'est pas concerné et la question des cotisations n'a pas été abordée. Ce qu'il faut, c'est revoir de fond en comble la directive :

- En renforçant la capacité des États membres à prendre des mesures de lutte contre les abus et les fraudes ;

- En appliquant aux travailleurs détachés l'ensemble des règles en vigueur pour les travailleurs locaux, que ce soit en matière de rémunération, de conditions de travail, mais aussi de cotisations sociales, actuellement acquittées dans le pays d'origine et non dans le pays d'accueil.

Le Gouvernement français doit engager une négociation en ce sens. Si un accord satisfaisant n'était pas trouvé, il conviendrait alors d'envisager de suspendre la directive en France.

C. FAIRE DE L'EURO LE FER DE LANCE DE LA COMPETITIVITE EUROPEENNE

Un choix a été fait en 1992 en faveur de la monnaie unique. Certes, les résultats économiques n'ont pas été à la hauteur des promesses. La politique monétaire menée dans les premières années, en se fixant l'objectif d'un euro fort, a eu tendance à surévaluer celui-ci par rapport au dollar et, de ce fait, à affecter la compétitivité-prix des industries européennes, en particulier françaises fortement soumises à la compétition mondiale. Le nier serait absurde. Mais chacun comprend que sortir aujourd'hui de l'euro, dans une période de profondes turbulences financières, serait faire un choix mortifère pour nos économies. En revanche, il est devenu évident qu'une réforme de la zone euro est nécessaire pour faire enfin de cette monnaie unique ce à quoi elle était aussi destinée : donner à l'Europe une certaine autonomie par rapport au « privilège exorbitant » du dollar qu'évoquait le Général de Gaulle. D'ici 10 ans, l'euro doit devenir une monnaie de réserve et de règlement à l'égal du dollar américain. Mais pour cela, il est crucial que les investisseurs aient pleinement confiance dans notre monnaie unique, à travers une plus grande convergence de ses économies mais également une meilleure gouvernance de la zone euro en y associant davantage les Etats et en faisant de la monnaie unique un véritable outil au service de nos intérêts et de notre compétitivité.

1. Une meilleure gouvernance de la zone euro

La zone euro doit se doter d'un véritable gouvernement économique, en lien avec la BCE qui n'a pas et ne doit pas avoir mandat pour assumer cette fonction, et ainsi mettre l'euro au service de la croissance, de l'emploi et de la compétitivité des Etats européens.

- A partir de l'Eurogroupe, doter la zone euro d'un véritable gouvernement économique, à travers un directoire composé des chefs de Gouvernement et présidé par l'un d'entre eux. Ce directoire devra se fixer des objectifs d'harmonisation budgétaire, fiscale et des règles d'endettement, en lien étroit avec la BCE.

- La mission de ce directoire serait de favoriser la cohérence des actions entre les membres de l'Union, d'assurer un dialogue permanent avec la BCE, de garantir une meilleure coordination des politiques économiques et de renforcer la surveillance budgétaire de la zone euro.

2. Une plus grande convergence des économies de la zone euro :

- Avancer sur la voie de la convergence fiscale et sociale afin d'éviter les différents dumpings. Une première avancée pourrait être menée conjointement par la France et l'Allemagne en s'engageant sur un calendrier d'harmonisation à l'horizon 2025, d'abord fiscal pour les entreprises, puis social.

- Adopter un agenda strict de consolidation budgétaire engageant les différents Etats pour faire respecter la règle d'or budgétaire contenue dans le Pacte budgétaire européen, règle inégalement respectée. Le retour à l'équilibre budgétaire structurel devra être réalisé dans les 5 ans suivant son adoption.

- Faire de la convergence une condition de la solidarité européenne. Les conditionnalités contenues dans le cadre du MES doivent être également fiscales : il ne serait pas acceptable que des Etats bénéficiant de l'aide de ses partenaires européens poursuivent une politique de concurrence fiscale.

3.

**UNE EUROPE
DES PROJETS
EUROPÉENS**

La vocation de l'Europe n'est pas de s'occuper de tous les sujets en lieu et place des Etats mais de porter des grands projets permettant aux nations qui la composent de s'affirmer et de peser davantage sur la scène internationale. Airbus a davantage fait pour l'idéal européen que les multiples réglementations européennes. L'Europe d'Airbus, c'est celle des grandes ambitions européennes pour faire face aux grandes mutations mondiales, faire face aux nouveaux risques et saisir de nouvelles opportunités. C'est avec cette Europe que nous devons renouer pour :

- assurer notre indépendance,
- investir dans l'intelligence,
- renforcer notre influence.

A. ASSURER NOTRE INDEPENDANCE

1. Mettre en place une alliance européenne de défense.

L'Europe de la défense est un vieux serpent de mer : le projet de CED, la PESC puis la Politique européenne de défense ont toutes cherchées à réaliser cet objectif. Certes, quelques avancées ont vu le jour, en matière de coopération opérationnelle ou sur les programmes d'armement. Mais force est de constater que le projet d'Europe de la défense reste au stade de la déclaration de principe. Et ce pour une raison simple : l'immense majorité des Etats européens n'en veut pas ou considère qu'elle existe déjà au travers de l'OTAN, ce qui revient au même ou presque. Pour autant, un certain retrait stratégique américain et la montée des menaces, notamment le terrorisme islamiste, nécessitent que l'Europe renforce ses capacités de défense de manière autonome, en complémentarité et en autonomie de l'OTAN.

- Obtenir des Etats membres une meilleure répartition du fardeau de la défense européenne, porté notamment par la France.
 - La France ne peut assumer seule des opérations contribuant à la sécurité du continent, comme au Sahel contre le djihadisme. Nous devons obtenir des Etats membres une véritable participation au financement des opérations extérieures, au travers du mécanisme Athena et en créant un « fonds permanent pour les opérations extérieures » alimenté par des contributions nationales, en particulier pour les opérations servant les intérêts collectifs de l'Union.
- Intégrer le Royaume Uni dans cette alliance européenne de défense.
 - Malgré le Brexit et compte tenu du poids militaire du Royaume Uni, il est nécessaire de préserver et de renforcer la coopération franco-britannique scellée par les accords de Lancaster House. En effet, le Royaume Uni représente un tiers du potentiel militaire européen, et c'est l'un des rares pays à disposer d'une vision stratégique globale.
- Renforcer la force de frappe industrielle européenne en matière de défense.
 - En privilégiant les programmes communs d'armement afin de diminuer les coûts, d'assurer l'interopérabilité des armées européennes et d'inciter les industriels européens aux coopérations et aux rapprochements.
 - En appliquant la préférence communautaire aux marchés de défense. Il est anormal que certains pays européens privilégient l'achat de matériels américains alors que des équipements produits par les européens sont disponibles.

- En créant une « agence européenne pour la recherche avancée de défense » sur le modèle de la DARPA aux Etats Unis (Defense Advanced Research Projects Agency) qui se positionne sur des technologies clé en matière de défense et de sécurité. Aujourd'hui, l'agence européenne de défense, instituée en 2004, ne dispose que de moyens financiers et humains très faibles. La création de cette agence, qui pourrait prendre la forme d'un groupement d'intérêt économique européen, permettrait à l'Europe de se positionner sur des sujets liés à la défense mais applicables dans le domaine civil comme la révolution numérique et aux technologies convergentes dites NBIC (nano, bio, informatique, sciences cognitives).
- Ouvrir au champ de la défense les crédits du programme européen de recherche « Horizon 2020 ».

2. Construire une politique européenne de l'énergie

L'Europe de l'énergie a, à l'image de l'Europe de la défense, une longue histoire. CECA, Euratom, Traité de Rome, tous les ingrédients d'une politique européenne volontariste semblaient réunis. Et pourtant, cette politique ne s'est jamais vraiment concrétisée. Elle nous paraît pourtant de nouveau d'actualité.

Parce que l'Europe reste trop dépendante de l'extérieur et notamment du pétrole alors que celui-ci va inexorablement aller vers sa raréfaction puis l'épuisement de ses réserves au cours du siècle, (en 2015, plus de la moitié (54 %) de la consommation intérieure brute d'énergie de l'UE était assurée par des sources importées),

Parce qu'il est urgent de redoubler d'efforts dans la lutte contre le dérèglement climatique et pour cela développer des énergies de substitution aux énergies fossiles moins émettrices de gaz à effet de serre,

Parce que l'on ne saurait se satisfaire des divergentes nationales qui se sont récemment accrues notamment entre une Allemagne renonçant au nucléaire et une France y poursuivant ses investissements alors que les convergences sont nécessaires pour constituer les bases d'un marché européen de l'énergie,

Parce que, pour peser dans les grandes négociations internationales de type COP, les Etats-membres de l'UE doivent impérativement y présenter un front uni.

- Réduire la consommation énergétique européenne à hauteur de 30%, comme le prévoit le quatrième paquet Energie.
- Développer le mix énergétique et augmenter la production d'énergies renouvelables, notamment celles pour lesquelles l'Europe dispose de véritables atouts comme les Energies Marines Renouvelables (EMR) qui doivent devenir une grande priorité européenne compte tenu de la façade maritime européenne.
Faire de l'Europe le leader mondial sur la prochaine génération de technologies liées aux énergies renouvelables en ciblant notamment le stockage de l'énergie, les bâtiments et réseaux dits

intelligents, les transports non polluants ; le piégeage, le stockage et la réutilisation du carbone; l'énergie nucléaire, notamment grâce au programme international de fusion nucléaire ITER.

- Lancer un projet de « super grid » européen pour relier plus fortement les réseaux nationaux des Etats-membres et permettre de connecter les sources d'énergies renouvelables à un réseau paneuropéen.
- Exiger que le rôle du nucléaire soit pleinement reconnu dans le cadre de l'Union de l'énergie et élaborer un cadre européen de soutien à de nouvelles centrales sûres et durables.
- Sécuriser l'approvisionnement en gaz de l'Europe, en développant s'il le faut les nouveaux corridors gaziers, les nœuds d'approvisionnement et les infrastructures liées au stockage et au transport du gaz naturel liquéfié.
- Protéger les consommateurs en refusant la suppression des tarifs régulés voulue par la Commission Européenne dès lors qu'à côté de ces tarifs, comme c'est le cas en France, des fournisseurs alternatifs proposent d'autres coûts. Ces tarifs régulés n'entravent donc pas la concurrence mais peuvent permettre aux consommateurs de souscrire à une offre de marché sans crainte, constituant un « filet de sécurité ».

3. Refaire de la PAC la garantie de notre indépendance alimentaire.

Dans un contexte marqué par la volatilité des prix, l'émergence de nouvelles puissances agricoles, l'explosion démographique à venir ou les enjeux climatiques et environnementaux, la PAC ne constitue pas seulement un acquis européen mais un atout pour l'Europe. L'affaiblir en consentant à une diminution de son budget serait une lourde erreur, aux conséquences dramatiques compte tenu de la succession de crises que vivent nos agriculteurs. La PAC est une politique économique : sans compétitivité des exploitations, sans garanties pour les agriculteurs de vivre du fruit de leur travail, l'Europe ne sera pas en mesure d'assurer sa sécurité alimentaire, de lutter contre « la malbouffe » et de remplir ses objectifs environnementaux. C'est cette exigence que doit porter la future PAC, en renouant avec cette exigence de régulation pour accompagner les agriculteurs européens.

- Privilégier la préférence communautaire, qui doit être un préalable : l'Europe doit veiller à ce que les règles qu'elle impose à ses agriculteurs soient observés dans les produits qu'elle importe.
 - Ne pas céder à la tentation de la renationalisation de la PAC, qui conduirait à des déséquilibres de concurrence dans le marché unique, avec des conséquences désastreuses pour les agriculteurs français.
 - Refuser toute diminution du budget de la PAC : la future politique agricole commune doit être maintenue au même niveau que la programmation actuelle, malgré la sortie de l'UE du Royaume Uni, contributeur net.
- Simplifier la vie des agriculteurs. Des efforts doivent être engagés pour limiter la complexité créée lors de la dernière réforme de la PAC : les mesures qui se recourent, les objectifs politiques contradictoires, les contrôles kafkaïens - comme sur les doubles vérifications des droits - ainsi que la nature parfois trop bureaucratique des outils de la PAC affaiblissent les principes de base

de cette politique commune. Aujourd'hui, les agriculteurs doivent le plus souvent faire appel à un organisme extérieur pour remplir leurs dossiers PAC. L'objectif de simplification doit permettre à chaque agriculteur de remplir lui-même son dossier PAC, mais également de permettre un paiement rapide des aides européennes.

- Maintenir les paiements directs comme premier niveau de stabilité et de sécurité pour les agriculteurs. Ces paiements doivent continuer de servir de filet de sécurité et de compenser les effets de la volatilité des prix sur les revenus.
- Accroître le soutien et l'accès aux outils de gestion des risques. Les agriculteurs doivent avoir le choix, dans chaque État membre, d'opter volontairement pour les meilleurs outils privés de gestion des risques et de stabilisation en fonction de leur situation et de leurs besoins spécifiques. De même, la France doit défendre l'idée d'un «compte épargne aléas climatiques et économiques» dans chaque exploitation, forme d'assurance par capitalisation, et son abondement dans le cadre de la PAC au même titre que les assurances récoltes classiques.
- Créer un fonds de crise pour une meilleure réactivité face aux urgences agricoles. Il n'existe pas assez d'outils suffisamment adéquats pour gérer les crises de marché qui vont en s'intensifiant et touchent des produits agricoles sensibles. Ce fonds pourrait être créé sur les bases de la réserve de crise actuelle en marge du principe budgétaire d'annualité, permettant un transfert budgétaire d'une année à l'autre.
- Promouvoir une meilleure organisation économique du secteur agricole, via une coopération tant verticale qu'horizontale, une meilleure transparence du marché, une application rénovée, équitable et plus claire du droit de la concurrence sur les marchés agricoles et un cadre législatif permettant aux agriculteurs et aux États membres, si nécessaire, de lutter contre les pratiques commerciales déloyales. Par ailleurs, l'UE doit autoriser et promouvoir les «organisations de producteurs» de taille significative afin de leur permettre de peser dans les négociations avec les distributeurs qui, eux, sont de plus en plus concentrés.
- Privilégier par l'investissement et l'innovation, l'objectif d'une agriculture économiquement performante et écologiquement responsable, à travers une nouvelle approche des « paiements verts ». Ce système doit être simplifié et amélioré pour encourager les agriculteurs à s'engager dans des pratiques rémunératrices et durables : agriculture HVE (Haute Valeur Environnementale), agriculture biologique, agriculture de précision ou digitalisée 3.0, agriculture engagée dans l'amélioration de la fertilité des sols.

B. UNE EUROPE DE L'INTELLIGENCE

1. S'inspirer de l'Europe spatiale pour privilégier une Europe de la coopération.

L'ESA, l'Agence spatiale européenne est certainement l'un des exemples les plus aboutis des réussites européennes. Elle peut et doit aujourd'hui inspirer nos politiques de recherche scientifique et de développement technologique

- Par sa genèse d'abord. L'ESA a été créée pour sortir de la spirale infernale des échecs répétés du premier lanceur européen « Europa ». Elle a parfaitement réussi puisque, avec le soutien

déterminant du CNES, elle va donner naissance au lanceur Ariane 1 et contribuer au succès ininterrompu depuis de la filière des lanceurs européens. Elle a démontré par là même que l'échec européen n'était pas une fatalité mais qu'il pouvait, au contraire, devenir succès, pourvu que l'on fasse les choix pertinents.

- Par sa gouvernance ensuite. L'ESA repose sur une coopération intergouvernementale assez souple. Les Etats, au travers du Conseil sont complètement partie prenante à la définition du programme spatial européen. Ils le financent directement au travers de leurs contributions d'une part au programmes obligatoires (sciences de l'univers par exemple) et d'autre part aux programmes facultatifs tels qu'Ariane. L'ESA s'appuie également directement sur les compétences scientifiques et industrielles nationales et se fixe pour objectif de les valoriser systématiquement au travers d'une politique de contrats qui redistribue 85% de son budget à l'industrie européenne. Depuis le traité de Lisbonne de 2009, elle a construit des liens forts avec L'Union européenne et met en œuvre des programmes comme Galileo pour le compte de celle-ci.

A la différence de l'UE, son processus de décision et de fonctionnement est assez simple, ne souffre pas des lourdeurs et lenteurs de l'UE et le nombre de ses membres (22) comparable à celui de l'UE non seulement n'est pas source de tension mais au contraire facteur de réussite. L'existence de programmes facultatifs sur des domaines aussi essentiels que les lanceurs rappelle l'idée de coopérations renforcées de l'UE mais organisées efficacement là encore avec la réussite qu'on leur connaît.

- Par ses résultats bien sûr puisque l'ESA a atteint les objectifs fixés et place l'Europe au meilleur rang mondial : Indépendance obtenue dans le domaine clé de l'accès à l'espace grâce aux lanceurs Ariane et Véga. Excellence dans les domaines des télécommunications (depuis les satellites Telecom1), de l'observation de la terre (ERS, Envisat, Meteosat...), de la navigation (Galiléo), de l'exploration du système solaire (Giotto, Rosetta, Huygens...) pour ne citer que quelques exemples, et ce, avec des budgets de l'ordre de 6 milliards d'euros par an, que l'on qualifiera de très raisonnables.

On l'aura compris, nous pensons que cette réussite doit inspirer l'Europe de la science et de la technologie, à l'heure où, plus que jamais, la compétition mondiale s'avive et où l'Europe risque de décrocher si rien n'est fait.

Et, en tout état de cause, nous voulons conforter cette Europe spatiale et poursuivre voire renforcer ses programmes futurs et ses moyens : Projets Ariane 6 et Space rider, programmes VEC et sciences spatiales telles que Mars express et Exomars.

2. Renforcer la R&D européenne

L'union européenne à 28 reste un acteur important de la production scientifique et technologique mondiale puisqu'elle en réalise le tiers. La dépense intérieure brute de recherche a sensiblement augmenté dans les dix dernières années mais sa part dans le PIB reste inférieure à celle des principales puissances : 2,03% pour l'UE contre 2,73% aux Etats-Unis, 3,59% au Japon. Et la Chine vient de dépasser l'Europe avec 2,05%. Surtout, la part de la recherche privée y est nettement plus faible : 1,3% dans l'UE contre 1,95% aux Etats-Unis et 2,79% au Japon.

- Fixer l'objectif d'atteindre enfin les 3% de PIB consacrés à la recherche.
- Maintenir les financements du programme horizon 2020 qui a déjà subi des coupes budgétaires et accuse un niveau de financement assez faible au regard du nombre de candidatures dont seules 13% sont retenues.
- Cibler des priorités qui ne soient pas seulement technologiques ou industrielles mais liées à la santé également, en renforçant par exemple les soutiens en faveur de la recherche sur les maladies neurodégénératives, fléau qui touche particulièrement l'Europe en raison du vieillissement.
- Se doter des outils de gouvernance adaptés au besoin de vision stratégique de moyen long terme mais aussi de souplesse, de rapidité et de réactivité répondant à l'accélération sans précédent du rythme de l'innovation et à une concurrence internationale avivée.
- Transformer l'Institut européen d'innovation et de technologie récemment créé en s'inspirant du modèle intergouvernemental de l'ESA. Le doter des moyens suffisants, créer ou renforcer les liens avec le monde industriel afin que d'une part, nos chercheurs restent en Europe au lieu de s'expatrier et que d'autre part, puisse être recrutée au moins une partie du million de chercheurs supplémentaires qui manquent en Europe.

3. Concentrer les moyens sur le secteur clé du numérique

Le constat est plus alarmant dans ce domaine clé pour l'avenir et connaissant une forte croissance. Entre 2007 et 2013, la part d'activité du numérique dans l'UE a baissé de 13% alors que l'Amérique du Nord, Asie Pacifique bénéficiait d'une croissance de 55%. A titre d'exemple, dans le domaine des supercalculateurs, les Etats-Unis, la Chine et le Japon y consacrent chacun 1 milliard d'euros par an, l'UE 100 millions. Dans l'industrie des semi-conducteurs, il n'y a plus un seul européen dans le top 10 des investissements de recherche. Le Hollandais NXP qui était encore 9ème en 2016 a régressé à la 11ème place.

Et l'on connaît les principales entreprises du numérique, américaines et asiatiques, GAFAM et désormais BATX dont les chiffres d'affaires respectifs sont de 648 milliards de dollars et 188 milliards de dollars.

Bref, les Européens ne sont plus dans la course et risquent l'effondrement à brève échéance.

Il est urgent de :

- Revoir la politique de la concurrence de l'UE qui a entravé la naissance de champions européens dans ce secteur en prévenant leur rapprochement et permettre l'émergence de champions de taille mondiale, à partir des fleurons nationaux,
- Se doter des outils de gouvernance adaptés au rythme accéléré de l'innovation de type Nasdaq pour les start-ups,
- Créer des standards communs aux Européens et notamment à la France et l'Allemagne pour favoriser l'émergence de marchés de taille suffisante.

C. UNE EUROPE DE L'INFLUENCE

Bien que la politique étrangère doive rester le domaine réservé des Etats, les nations d'Europe et les institutions européennes doivent peser davantage sur la scène internationale en privilégiant une vision réaliste et responsable des relations internationales, sans pour autant s'interdire de porter une voix forte sur les grandes causes ou les grandes valeurs qui engagent leur avenir.

1. Resserrer les liens de l'Europe avec ses voisins.

- Lever les sanctions économiques contre la Russie, qui pénalisent les européens et en particulier nos agriculteurs, et éviter toute surenchère diplomatique. Bien sûr, l'Europe ne doit en aucun être angélique face à Vladimir Poutine. Mais il n'est pas dans l'intérêt des européens compte tenu de la proximité géographique et des liens qu'elle entretient avec la Russie, de s'engager dans une nouvelle « guerre froide ». La paix et l'équilibre sur le continent doivent rester un objectif majeur. Par ailleurs, la montée en puissance économique et politique de l'Asie (Chine, Inde) nécessite un rapprochement euro-russe et, à termes, lorsque les conditions seront réunies, l'établissement d'un nouveau partenariat sur le continent.

- Renouveler la politique de coopération de l'Europe avec l'Afrique, qui verra sa population doubler d'ici 2050. Ce choc démographique, le retrait du Royaume Uni qui contribuait au Fonds européen de développement (FED), le positionnement de grandes puissances en Afrique, comme la Chine notamment, mais aussi l'arrivée à échéance en 2020 des accords de Cotonou : tous ces éléments nécessitent l'établissement d'un nouveau partenariat avec l'Afrique. Partenariat qui doit aller bien au-delà de la coopération au développement, en étant plus ambitieux sur les questions d'immigration, de lutte contre l'islam radical, mais également sur les politiques commerciales, l'emploi et la formation, le numérique, afin de contribuer à la stabilité, la sécurité et la prospérité de ce continent aux portes de l'Europe.

- Etablir un dialogue franc et constructif avec la Turquie sans renoncer à dénoncer ses agissements, notamment à l'encontre des Kurdes.

2. Porter une voix forte sur les grands enjeux éthiques contemporains.

- Garantir les droits des plus fragiles en portant notamment une initiative européenne pour l'abolition de la gestation pour autrui, contraire à la charte des droits fondamentaux de l'UE qui exige le respect de « l'interdiction de faire du corps humain et de ses parties, en tant que tels, une source de profit ». Bien que certains Etats membres autorisent ou tolèrent une telle pratique, la France et l'Allemagne, qui l'interdisent, pourraient être à l'origine d'une telle initiative.

- Proposer à l'Europe de se saisir des grands enjeux liés au transhumanisme, en soutenant par exemple la R&D sur l'intelligence artificielle éthique, en s'opposant aux possibles dévoiements de l'IA en interdisant, par exemple, en Europe la production ou la commercialisation des SALA (Systèmes d'Armes Létales Autonomes – qualifiés communément de « robots tueurs »).

3. Créer une union environnementale.

Dérèglement climatique, surexploitation des océans, déforestation, perte de biodiversité, les menaces sur notre environnement n'ont jamais été aussi lourdes.

L'UE a pris des engagements quantifiés : Paquet climat énergie en 2008 actualisé depuis. Mesures de protection de la ressource halieutique. Réglementation de protection des espaces naturels et de la biodiversité comme les zones Natura 2000 ou les directives relatives aux espèces végétales et animales.

Paradoxe : L'UE n'existe que faiblement à l'échelle mondiale alors que celle-ci est déterminante pour répondre aux défis écologiques. Elle est une sorte d'intermittent de l'environnement et trop faible dans les grandes négociations internationales de type COP alors que son poids économique devrait en faire un acteur majeur et incontournable.

Nous voulons donc que l'UE intègre cette dimension.

- En préparant en amont les négociations internationales de type COP afin que les Etats membres parlent d'une seule voix,
- En portant des initiatives diplomatiques auprès de la communauté internationale,
- En liant ses engagements de coopération à la préservation écologique.

La politique de co-développement que nous proposons avec l'Afrique devra comporter des engagements très précis de protection de la biodiversité, de l'amélioration de la qualité des eaux, de préservation des forêts notamment.

De même, la relance de l'Union pour la Méditerranée comprendra un volet environnemental majeur.

Pour conduire cette mission nouvelle, l'UE devra disposer de l'expertise nécessaire et s'appuyer sur celle des Etats-membres.

Pour conclure, nous souhaitons que dès le lendemain des élections européennes, la France prenne une initiative forte pour refonder l'Europe sur des bases solides, pour que les peuples qui la composent renouent enfin, à travers des avancées concrètes, avec l'idéal européen.


force républicaine